



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 8 septembre 2021

### **Situation des ressources en eau au 5 septembre 2021 dans le département du Cher : la situation poursuit sa dégradation**

La situation hydrologique passe une étape supplémentaire : un nouveau bassin versant a franchi pour la première fois de la saison son seuil d'alerte : la Petite Sauldre. L'Yèvre amont a franchi son seuil de crise. Enfin, la situation hydrologique de la Vauvise s'est également dégradée, le cours d'eau est passé de la situation de vigilance à celle d'alerte renforcée.

Les bassins versants du département sont donc placés :

- En situation de crise pour le bassin de l'Aubois (inchangé) et de l'Yèvre amont.
- En situation d'alerte renforcée pour les bassins de l'Yèvre aval (inchangé), de l'Auron (inchangé) et de la Vauvise.
- En situation d'alerte pour l'Arnon Aval (inchangé), le Cher (inchangé) et la Petite Sauldre.
- En situation de vigilance pour le reste du département.

Les mesures temporaires de restriction des usages de l'eau correspondantes, succinctement décrites ci-dessous, sont instituées par l'arrêté préfectoral n°DDT-2021-235 pour l'ensemble des usages de l'eau.

Concernant la gestion volumétrique : sur le bassin versant de l'Yèvre amont, l'irrigation est désormais interdite par l'arrêté DDT-2021-236.

Conformément à l'arrêté cadre sécheresse de 2012, les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise) et sont principalement les suivantes :

- pour l'irrigation, lorsque le prélèvement a un impact sur le débit des cours d'eau (ne concerne pas, notamment, les retenues collinaires ou hivernales, les forages en nappe profonde):
  - en situation d'alerte ou d'alerte renforcée : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation, tours d'eau ou, dans les bassins en gestion volumétrique, réduction des volumes attribués,
  - en situation de crise : arrêt des prélèvements très liés aux cours d'eau ou en gestion volumétrique, restrictions horaires pour les autres;Certaines cultures irriguées bénéficient de dérogations (fruits, fleurs, légumes, fourrages, semences, etc).

**Contact presse**  
**Direction départementale**  
**des Territoires**

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX



## PRÉFET DU CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, interdiction de remplir les plans d'eau.

Il importe que chacun prenne toutes les dispositions pour assurer un usage économe de la ressource en eau.

Pour plus de précisions: l'arrêté cadre sécheresse, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau, le tableau des principales mesures applicables ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher : <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

Le tableau des principales mesures applicables est accessible en cliquant sur [ce lien](#).

Pour permettre aux citoyens de se tenir au courant du niveau de sécheresse sur leur territoire, le gouvernement a mis en place le site *propluvia* : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>, il permet désormais aux particuliers de connaître d'un simple clic le niveau de sécheresse sur leur commune, l'arrêté et les mesures qui s'y appliquent.

ANNEXE 1

Bassins hydrographiques concernés par des mesures de limitation des usages de l'eau



PRÉFET  
DU CHER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

